



Communiqué Rassemblement-UMP

Date de diffusion : 24/07/2013

L'amendement déposé par Pierre Frogier, et adopté par le Sénat lors du vote du Mardi 23 juillet 2013 pour la modification de la loi organique consiste à :

- Valider la compétence des provinces en matière de réglementation de la chasse et de l'environnement
- Différencier les pouvoirs de police entre les provinces et les communes sur les axes routiers provinciaux.

Ces amendements ne concernent absolument pas les squats et la réhabilitation de l'habitat insalubre, ni de près ni de loin.

Le communiqué de Calédonie Ensemble relève tout simplement du mensonge et d'une profonde malhonnête intellectuelle.